

Agression violente au quartier mineur

ETABLISSEMENT MA ROUEN

Le 06 août 2023

Ce samedi 5 août 2023, lors de la ronde de 22h, l'œilleton de la cellule de la personne détenue N, un mineur de 17 ans, était bouché. Malgré de nombreuses injonctions afin de lui faire déboucher celui-ci refusera de le faire.

Lors de l'ouverture de la cellule par le gradé de quart celui-ci s'en est pris violemment à une collègue en lui **mordant l'avant-bras, en lui mettant un coup de poing dans le visage et en lui crachant dessus**. Dans le packaging de ce gentil petit détenu était également fournis de nombreuses insultes dégradantes à l'encontre de notre collègue.

Il a fallu équiper les agents afin de le mettre au quartier disciplinaire, et lors de l'intervention la personne détenue N. a voulu en découdre en lançant sur les collègues de la vaisselle et de nombreux débris. Lors de sa palpation de sécurité, il a été découvert une fourchette dissimulée dans son sillon inter fessier, ce qui montre bien la volonté de ce détenu d'en découdre avec les collègues.

Après sa mise au quartier disciplinaire ce mineur a joué la carte **magique** et **intouchable** de la détention en disant qu'il allait **se suicider**, et comme par magie un médecin l'a fait sortir du quartier.

Madame la directrice, je vous rappelle que l'absentéisme de vos « petits lutins » fatigue les vrais professionnels qui, eux, sont toujours là, et qu'ils ne sont pas là pour se faire agresser de la sorte par des détenus.

Madame la directrice, quelle sanction allez-vous prendre à l'encontre de ce détenu ?

L'**UFAP UNSA JUSTICE** apporte tout son soutien et souhaite un bon rétablissement à la collègue violemment agressée.

L'**UFAP UNSA JUSTICE** félicite le professionnalisme des collègues lors de cette intervention.

L'**UFAP UNSA JUSTICE** demande à madame la directrice de prendre une sanction contre ce détenu à la hauteur du préjudice subi par notre collègue dans l'exercice de ses fonctions.

Le bureau local

